



du 5 au 9 février 2024
+ du 25 au 29 mai 2024
+ 2 jours à distance en
accompagnement à fixer
sur juin et août 2024

84H - 12 JOURS
(2 modules de 5 jours
+ 2 jours à distance)

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

La formation et l'obtention du Certificat Complémentaire DACM apporte une plus-value déterminante pour les animateurs professionnels. Être directeur.trice d'un ACM permet de travailler en lien direct avec les organisateurs et l'équipe pédagogique, et inscrire vos valeurs et intentions éducatives dans un projet pédagogique co-construit avec l'ensemble de ces acteurs.

OBJECTIFS

- Avoir une connaissance précise des fonctions de direction et se les approprier.
- Connaître l'organisation stratégique et administrative d'un ACM.
- Être capable de construire un projet pédagogique.
- Maîtriser les fondamentaux des aspects réglementaires des ACM.
- Valoriser et défendre ses valeurs éducatives applicables dans le cadre des ACM.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

CONTENUS

- Connaissances du milieu de l'animation à travers des thématiques variées et fondamentales (les rythmes de l'enfant et l'adulte, la laïcité, les discriminations, les diversités, l'influence des réseaux sociaux...).
- Ateliers, débats, jeux de situation et de rôle.
- Réalisation d'un projet pédagogique construit.

INTERVENANTS

Juliette DELESSARD, formatrice - EMPREINTES
Différents témoignages de directeur d'ACM

20 PLACES

PUBLICS VISÉS

Animateurs professionnels désireux de s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire en cohérence avec l'EEDD, liée à la direction d'accueils de loisirs et de séjours de vacances.

PRÉ-REQUIS

Être admis en formation BPJEPS, ou être titulaire d'un BRJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.

Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs d'au moins 28 jours.

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme

FRAIS PÉDAGOGIQUES

!! Formation éligible au CPF !!

Au titre de la formation professionnelle

à partir de 1 260 €

A titre individuel

merci de nous contacter



LIEU DE FORMATION



CPIE Bresse du Jura
Sellières (39)

ACCESSIBILITÉ PSH

Formation non accessible
aux personnes à mobilité réduite.

Des possibilités d'adaptation
de la formation sont cependant
possibles, si vous souffrez
d'un handicap n'hésitez pas
à nous contacter.

RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

Les frais d'hébergement
et de restauration restent
à la charge des participants.
*Salle de repas mise à disposition.
Liste de contacts des hébergeurs
fournie sur demande.*

DÉMARCHE DE FORMATION

- Méthodes pédagogiques actives.
- Formation en présentiel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des niveaux de satisfaction et d'acquisition.

- Quizz sur les apports.
- Restitutions des travaux individuels en ateliers et du travail de groupe sur le projet pédagogique.
- Analyse de l'exercice et de sa mise en cohérence sur le terrain.

Ce diplôme est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, il est soumis à une épreuve certificative de 30 minutes s'appuyant sur un écrit relatant d'une expérience pratique de la direction ou direction adjointe d'au moins 18 jours.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Dossier de candidature à déposer avant le 15 de chaque mois, suivi d'un entretien de sélection portant sur l'expérience et les motivations du candidat.

Date limite de candidature : le 15 décembre 2023

**Dossier d'inscription
à télécharger
sur le site du CPIE**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Véronique BRETON
CPIE Bresse du Jura
03 84 85 18 00 (sauf mercredi)
formation@cpie-bresse-jura.org

QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Géraldine HOBACQ
CPIE Bresse du Jura
03 84 85 18 05
g.hobacq@cpie-bresse-jura.org



BRESSE DU JURA
Organisme de formation
cpie-bresse-jura.org/formation